

• (9.50 p.m.)

Personne n'ignore que, dans un pays démocratique, tous les ministres du cabinet doivent être élus et toutes les provinces, représentées au sein du cabinet. Dans le nôtre, il faut prendre en considération les divers intérêts, les différentes religions et aussi d'autres éléments. Que nous l'admettions ou non, nous savons bien que c'est la formule suivie pour nommer les cabinets dans le pays, et à juste titre dans une démocratie où on doit tenir compte des opinions, des préjugés et des désirs des citoyens.

M. McIntosh: Puis-je poser une question à l'honorable député? Peut-il nous dire quel citoyen de la Saskatchewan a été nommé ministre?

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, j'approuve certaines de vos décisions antérieures. C'est une question théorique et litigieuse. Mais, nous devons admettre que la formation d'un cabinet au Canada s'inspire de tous ces facteurs. Que ce soit un gouvernement libéral ou conservateur, il suit la même formule pour former un cabinet. Si nous avions à former un gouvernement, nous agirions de la même façon pour refléter les désirs et les intérêts des habitants des provinces.

Vu la complexité croissante du gouvernement, les ministres devraient avoir plus souvent l'occasion de voyager dans le pays; ils ne devraient pas se contenter de mettre en œuvre des politiques, mais d'étudier des questions de politique et de s'entretenir de ces questions avec les hauts fonctionnaires. Le gouvernement devrait étudier la possibilité de former les secrétaires parlementaires, afin que ces derniers puissent enlever au moins une partie du fardeau administratif qui revient actuellement au ministre. Ce programme pourrait être appliqué si le gouvernement était résolu à instituer ce qui serait une catégorie de ministres subalternes, en tant que secrétaires parlementaires, qui seraient rémunérés, à qui on pourrait donner une formation et confier des tâches supplémentaires afin de soulager le ministre, disons, d'une grande partie du fardeau de l'administration quotidienne.

Tous les députés, j'en suis sûr, conviendront que ce gouvernement a la responsabilité de gouverner. A cet égard, je mentionnerai une question que j'ai posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'appel de l'ordre du jour. Malheureusement, monsieur l'Orateur vous m'avez alors coupé le sifflet. J'ai posé cette question à peu près en ces termes: «vu que Arnold C. Smith, secrétaire général du

[M. Herridge.]

Commonwealth a selon le *Globe and Mail* de Toronto de lundi, 23 mai, déclaré dans un discours prononcé à l'assemblée délibérante de l'Université Queens que la tâche de gouverner revient de plus en plus aux spécialistes compétents plutôt qu'aux politiciens...» Je ne terminerai pas la question, monsieur l'Orateur. Vous savez, monsieur l'Orateur, j'ai été stupéfait lorsque j'ai lu cela. C'est une chose contre laquelle nous devons lutter au Canada. Lorsque nous admettons que le gouvernement du Canada est personnifié par un corps de fonctionnaires plutôt que par son Parlement, nous avançons vers une forme de gouvernement autoritaire.

J'ai une certaine expérience de la vie. Mon habitude a toujours été de diviser les gens en deux catégories: d'une part les producteurs, et d'autre part ceux qui préfèrent vivre aux dépens de la faiblesse et de l'ignorance des autres. Mon expérience dans bon nombre d'organisations m'a enseigné qu'il valait mieux faire confiance à la sagesse et au sens commun de l'individu moyen à qui on soumet une question particulière, que ce soit sur le plan municipal, provincial ou fédéral, que de se fier à la sagesse bornée des experts. Leur expérience est bornée parce qu'ils ont été formés dans un domaine très restreint et très spécialisé.

Pour terminer, je tiens à dire ceci: qu'importe nos actes ou nos vues à la Chambre—et il est tout juste à mon avis que les opinions exprimées en toute conscience soient respectées—nous devons soutenir que le Parlement gouverne le Canada et que le gouvernement ne repose pas de plus en plus sur les hauts fonctionnaires du Canada.

[Français]

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur le président, je voudrais, comme tous les autres députés, apporter ma collaboration et dire ce que je pense de la présente administration et des différents ministères dans cette organisation.

Nous avons devant nous le bill C-178, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions connexes et accessoires. On y dit que:

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète...

Suit toute une gamme d'articles dans lesquels on précise davantage les différentes positions dans différents ministères, qui fonctionneraient bien si l'économie était mieux organisée. Mais vu que l'économie ne les favorise pas, ces ministères n'accomplissent pas leurs fonctions. Pour accomplir ces fonctions, monsieur le président, et pour bien les accomplir, il faut laisser aller ce qui va bien et